

**Fédération  
Des Syndicats  
de la Distribution  
Automobile**

10, rue Pergolèse  
75782 – Paris cedex 16 - France  
Tél. : 01 45 00 39 71 – Télécopie : 01 45 00 93 60  
[www.feda.fr](http://www.feda.fr) - E-mail : [infos@feda.fr](mailto:infos@feda.fr)



*Secteur équipement et réparation automobile*

*Paris le 3 octobre 2006*

## **Communiqué de Presse**

### **« Les pièces de rechange de carrosserie ne posent pas de problèmes de sécurité »**

#### **Une avancée notable sur la voie de l'adoption de la "clause de réparation" dans la directive européenne sur la protection juridique des dessins et modèles (98/71/CE - EURODESIGN).**

Au cours du débat sur la proposition de la Commission Européenne d'introduire une "clause de réparation" dans la directive sur le design nécessaire pour assurer la libre concurrence pour les pièces de rechange de carrosserie, le Parlement Européen (à la demande de sa Commission Juridique) a lancé une étude sur la sécurité afin de clarifier si les pièces visibles – pièces de carrosserie, optiques et vitrage qui représentent un marché estimé entre 12 et 13 milliards d'euros dans l'Union Européenne - sont correctement couvertes par « la législation européenne concernant les conditions de sécurité (sécurité du produit, sécurité du consommateur, sécurité routière) ».

Les résultats de l'étude réalisée par AUTOPOLIS/THATCHAM, qui sont discutés ce mardi 3 octobre par la Commission juridique (JURI) du Parlement Européen, sont très clairs :

- il n'existe « aucun témoignage ou statistique » démontrant que les pièces de rechange destinées au marché de l'entretien et de la réparation présentent des risques pour la sécurité supérieurs à ceux des pièces montées à l'origine sur les véhicules; et il "est remarquable que les constructeurs qui ont toujours mis en avant l'argument de la sécurité n'aient pas été en mesure de fournir des preuves de ce qu'ils avançaient" précise l'étude.

- s'il existe bien quelques pièces qui pourraient dans l'avenir être concernées par la sécurité - par exemple en raison de l'élévation des normes pour la sécurité des piétons - elles sont couvertes par « un système précis et efficace d'homologation et de certification ». Ce système est parfaitement approprié pour assurer et garantir la sécurité des véhicules.

En soulignant que « droit à la protection du design et sécurité des pièces ne doivent pas être confondus » l'étude conclut : « la législation européenne actuelle fournit des instruments efficaces pour assurer la sécurité des pièces de rechange, au même niveau d'exigence que pour la fabrication des véhicules ».

**Michel VILATTE**, président de la FEDA et de l'UNIRRA, accueille avec satisfaction les résultats de cette étude qui viennent enrichir ce dossier ouvert en septembre 2004 : « nous attendons maintenant que la commission juridique (JURI) reprenne sa discussion sur la proposition de directive sur le design et soutienne la « clause de réparation » comme l'ont déjà fait l'an passé les Commissions du Marché Intérieur et de la Protection des Consommateurs (IMCO) et celle des Affaires Monétaires et économiques (ECON) du Parlement Européen. Il est également utile de rappeler que Le Comité économique et social européen (EESC) avait décidé en juin 2005, à la majorité absolue de ses membres, de soutenir la proposition de la Commission européenne pour la mise en application d'une « clause de réparation » en tant qu'élément de la Directive 98/71/CE relative aux Dessins et Modèles de l'Union Européenne ».

**FIGIEFA - Fédération Internationale des Grossistes Importateurs et Exportateurs de Fournitures Automobiles** Représente les intérêts des distributeurs indépendants de pièces de rechange pour l'automobile auprès des autorités européennes. 28 organisations nationales de 21 pays sont membres de la FIGIEFA.

**FEDA - Fédération Française des syndicats de la Distribution Automobile**

Représente les distributeurs stockistes indépendants en fournitures de pièces de rechange pour l'automobile, le poids lourd, l'agriculture, la marine et l'industrie, ainsi qu'en matériels et outillages pour équiper le garage, les centres auto, les ateliers d'intervention rapide, les reconSTRUCTEURS de moteur. La fédération regroupe 450 entreprises, 1500 points de vente, 800 ateliers de Haute Technologie répartis dans toute la France.

**UNIRRA – Union Nationale des Indépendants de la Rechange et de la Réparation Automobile**

Représente les organisations professionnelles de la distribution et de la réparation automobile indépendante regroupant les distributeurs de fournitures automobiles (**FEDA**), les réparateurs indépendants (**FNA**), les carrossiers indépendants (**GNCR**), et les entreprises spécialisées de l'automobile (**GNESA**). Ces professionnels représentent en France dans le secteur automobile un poids politique, économique et social considérable estimé à plus de 45 000 entreprises et employant plus de 180 000 personnes.

**Contact Presse : Jean-Marie Morel (01 45 00 90 72) ([jmmorel@feda.fr](mailto:jmmorel@feda.fr))**